

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 15^{ème} jour de juin 2021, à 19 h 30. Compte tenu de la période d'urgence sanitaire actuelle, tous les membres du conseil participent à la présente séance par voie de visioconférence (via la plateforme ZOOM). Aux fins de permettre aux citoyens de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations, un enregistrement de la présente séance sera publié 17 juin 2021.

Tous les membres du conseil assistaient à cette séance et ont tous pu être identifiés individuellement, soit monsieur le maire Gérald Maltais, qui assure la présidence de la présente séance, Jacques Bouchard, Jérôme Bouchard, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier, assiste également à la présente séance via la plateforme ZOOM et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

Le membre du conseil Jérôme Bouchard donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement 676 modifiant le **règlement sur les permis et certificats #585** dans le but de :

- d'abroger le paragraphe e) du second alinéa de l'article 4.3;
- d'abroger le paragraphe e) du second alinéa de l'article 5.5.1;
- Remplacer l'article 5.5.18 afin de définir de nouvelles conditions liées à l'usage "Résidence de tourisme";
- de créer l'article 5.9 " 5.9 Émission d'un certificat d'occupation" afin de définir les conditions d'émission d'un certificat d'occupation.


Gérald Maltais, maire